

APPEL A PROJET DU CONSEIL GÉNÉRAL DE LA GIRONDE POUR LES AGENDA 21 LOCAUX

Soutien aux AGENDA 21 infra-départementaux

Aide à l'émergence et à la mise en cohérence des AGENDA 21 en Gironde

La Ville d'Ambarès et Lagrave dans le cadre de l'appel à projet du Conseil Général de la Gironde pour des AGENDA 21 infra-départementaux, affirme son engagement en faveur du développement durable, à travers l'élaboration d'un AGENDA 21 local.

En contrepartie de la prise en compte de sa démarche par le Département, la Ville d'Ambarès et Lagrave s'engage à prendre part aux travaux du Conseil Départemental des AGENDA 21 de la Gironde, qui aura pour objectif de créer une dynamique d'échanges d'expériences entre les territoires.

SOMMAIRE

INTRODUCTION	P.3
1. Pré-diagnostic succinct : L'AGENDA 21, stratégie d'amélioration et de développement durable	P.4
1.1. Compétences de la collectivité.....	P.4
1.2. Etat des lieux.....	P.4
1.2.1. Atouts et faiblesses du territoire.....	P.4
1.2.2. Enjeux du Développement Durable.....	P.5
1.3. La démarche de développement durable.....	P.6
1.3.1. Actions déjà engagées.....	P.6
1.3.2. Démarche envisagée.....	P.7
1.4. Les motivations du lancement de l'AGENDA 21.....	P.9
2. Publicisation du lancement de l'AGENDA 21 envisagée	P.10
3. Organisation du pilotage du projet	P.12
4. La méthodologie : la participation et la transversalité	P.13
4.1. La politique de concertation menée ou envisagée y compris avec la société civil, pour l'élaboration de l'AGENDA 21 local.....	P.13
4.2. Les éléments d'articulation avec la démarche engagée par le Conseil Général de Gironde.....	P.13
4.2.1. Intergénération.....	P.13
4.2.2. Bonnes pratiques.....	P.14
4.2.3. Service public.....	P.14
4.2.4. Développement solidaire et responsable des territoires.....	P.15
4.3. La cohérence de l'action publique.....	P.15
5. L'évaluation partagée	P.16

AGENDA 21 de la Ville d'AMBARÈS ET LAGRAVE

La notion de durabilité aujourd'hui employée pour toutes stratégies de marketing n'est pas nouvelle. Dès les années 70, des chercheurs se sont inquiétés de l'impact négatif que pouvait engendrer, à long terme, le boom du développement économique sur l'environnement et plus généralement sur les conditions de vie sur la planète.

En 1987, le rapport BRUNTLAND du Premier Ministre norvégien, rapporteur du projet de la Commission mondiale pour l'environnement et le développement, définit pour la première fois le *développement durable* en tant que « *développement qui répond aux besoins des générations présentes sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs.* »

Depuis, le sommet international de Rio en 1992, a consacré cette notion tout en laissant volontairement à l'initiative des collectivités locales, le développement de stratégies et d'actions basées sur ce concept, par le biais notamment, d'AGENDA 21, traductions d'une volonté politique forte et d'une appropriation par les citoyens de par la considération de l'avenir de manière globale en termes économique, social et écologique.

Le contexte institutionnel français s'est alors imprégné de ce concept de durabilité dans les lois d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire (1999), Relative au Renforcement et à la Simplification de la Coopération Intercommunale (1999), Solidarité et Renouvellement Urbain (2000), Démocratie et Proximité (2002), et les Collectivités Territoriales ont élaboré leurs premières chartes, dont la Région Aquitaine ou la Communauté Urbaine de Bordeaux.

Dès 1999, le Conseil Général de la Gironde s'est engagé dans cette voie pour entrer unanimement, en juin 2004, dans la démarche AGENDA 21, c'est-à-dire « *construire ensemble la Gironde du XXI^{ème} siècle* ».

Depuis plusieurs années et la signature d'une convention d'objectifs, la Ville d'Ambarès et Lagrave travaille avec le Conseil Général, notamment par le Contrat de Développement Durable et ses déclinaisons en contrats opérationnels.

Désireuse de poursuivre cette coopération et exprimer son engagement pour un développement harmonieux des populations et de leurs territoires, la Ville d'Ambarès et Lagrave présente aujourd'hui sa candidature à l'appel à projet lancé par le Département, pour la réalisation de son AGENDA 21 local et la mise en cohérence de ses actions en matière d'aménagement, d'économie, de politique sociale et environnementale.

Forte de grands projets tels que la création d'une Zone d'Aménagement Concertée avec 400 logements en centre-ville, dont près de la moitié de logements sociaux, et de tous les équipements publics accompagnant ce développement (Maison de la petite enfance, Maison de retraite, Centre Social, 2 écoles, création d'un pôle culturel et d'un équipement sportif, d'un espace naturel nautique et de loisirs, implantation d'un centre médico-social, d'une nouvelle gendarmerie...), mais aussi de grands enjeux de solidarités entre les populations et les territoires (intégration des gens du voyage, intégration de la L.G.V., politique de développement social et urbain), la Ville d'Ambarès et Lagrave, en ce début de 21^{ème} siècle, se construit pour les générations futures.

1. **Pré-diagnostic succinct : L'AGENDA 21, stratégie d'amélioration et de développement durable**

1.1. Compétences de la collectivité

La Ville d'Ambarès et Lagrave est membre de la C.U.B. A ce titre elle n'exerce plus directement les compétences déléguées à celle-ci (assainissement, voirie, transports,...) Malgré tout, pour certaines d'entre elles, la Ville conserve des arbitrages. Par exemple sur l'extension des réseaux qui dessinent l'urbanisation de demain ou encore la mise en œuvre du tri-sélectif, dont Ambarès a préféré la collecte par substitution plutôt qu'en supplément afin de responsabiliser les administrés à cette nécessité de trier nos déchets. Enfin le développement économique implique traditionnellement toutes les collectivités territoriales.

La Ville intervient dans tous les champs de ses compétences :

- Petite enfance, enfance, jeunesse, éducation
- Action sociale, solidarité, logement
- Culture, animation
- Sport
- Urbanisme, circulation
- Environnement, patrimoine
- Espaces publics, aménagement, développement, entretien, propreté
- Sécurité

D'autres prérogatives ont été déléguées à des syndicats intercommunaux :

- Eau potable : **SIAO** de Carbon-Blanc
- Syndicat du **Relais des Assistantes Maternelles**
- Syndicat d'aménagement du Guâ
- Syndicat des Marais de Montferrand
- Syndicat Intercommunal de la Maison des Syndicats
- **Syndicat de Protection contre les Inondations de la Presqu'île d'Ambès**
- ...

1.2. Etat des lieux

1.2.1. Atouts et faiblesses du territoire

La commune d'Ambarès et Lagrave se situe au cœur de la presqu'île d'Ambès. Elle occupe une position stratégique aux limites de l'urbanisation et constitue l'une des portes d'accès à la presqu'île et ses installations industrialo-portuaires.

Son territoire est très marqué par la **présence d'infrastructures importantes**, autoroutière (A10), routières (RN10, RD113, RD257) ou ferroviaires (Bordeaux-Nantes, Bordeaux-Paris qui le fragmente. De plus, deux projets d'envergure risquent à moyen et long terme d'accentuer ces effets.

Parallèlement à ces grands axes, le maillage réduit par endroits forme des îlots qui n'ont pas permis de **structurer correctement l'urbanisation** qui s'est développée par étalement et par remplissage, le long des axes et autour de noyaux anciens.

Par ailleurs, les espaces publics présentent encore des **qualités de traitement très inégales** et ne jouent pas pleinement leur rôle fédérateur. La structure commerciale reste fragile.

A l'intérieur de ce système d'urbanisation, subsistent encore aujourd'hui de grandes propriétés ou exploitations agricoles isolées sans réelle transition entre des espaces proprement ruraux et cette **urbanisation distendue**.

Cette situation est aggravée par une très forte sédentarisation et semi-sédentarisation de **gens du voyage qui tend à stigmatiser un quartier de la commune**. L'action de la municipalité pour faire respecter les droits des sols est alliée à une politique sociale d'accès au logement, de scolarisation des enfants et plus généralement d'aide à l'accès aux services publics municipaux.

Globalement le parc de logements est largement dominé par l'accession à la propriété d'une classe moyenne de population et comporte une part de locatif dans laquelle le secteur social HLM est faiblement représenté dans 3 quartiers identifiés comme *prioritaires* au titre d'une convention DSU signée entre l'Etat, la Région et la CAF : Les Erables, la cité Bel Air et la résidence Charles de Gaulle, considérant que les **difficultés vécues sont du même ordre que celles rencontrées sur les quartiers relevant de la Politique de la ville** (déqualification des espaces extérieurs, manque d'équipements collectifs, enclavement, peu de gestion urbaine de proximité, population en difficulté voire en précarité...).

D'un autre côté la ville dispose aujourd'hui d'un **potentiel de développement très important** éparpillé sur l'ensemble du territoire, avec des espaces naturels qui présentent une grande diversité : parc Charron en plein cœur du centre-ville, la vallée du Guâ et le secteur du Tillac, le plan d'eau de La Blanche, les zones des Marais au nord, le secteur de Formont.

Malgré une image de cité dortoir qui colle à la Ville, celle-ci est riche **d'une vie associative intense** avec 3 moteurs principaux : l'Association Sportive Ambarésienne composée de 23 sections, Loisirs et Culture et depuis peu le Centre Socio-culturel La Passerelle.

1.2.2. Enjeux du Développement Durable à Ambarès et Lagrave

➤ Plusieurs démarches déjà engagées par la collectivité relèvent d'une préoccupation de développement durable. Le territoire même et ses problématiques engagent à prendre en considération les enjeux économiques, sociaux et environnementaux de façon globale et durable pour envisager de façon efficace une **action politique volontariste et plaçant l'homme au cœur des préoccupations**.

➤ Ville au développement rapide : 8 000 habitants en 1982, 12 000 en 2000 (+50% en 8 ans), mais aussi au fort potentiel d'urbanisation de par une superficie de près de 2 500 hectares, la limite naturelle de la Garonne effacée, Ambarès et Lagrave est une ville périurbaine subissant la **pression immobilière** de l'agglomération.

➤ Le cadre urbain y est en pleine mutation. Après le passage d'une commune rurale à une commune périurbaine depuis une décennie, l'enjeu de ce début de 21^{ème} siècle est d'assumer ce développement, le rendre lisible, le faire partager, **l'accompagner en mieux le maîtrisant, sans sacrifier les espaces naturels et sans compromettre les ressources foncières pour le futur**.

➤ Ambarès et Lagrave possède ce patrimoine unique qui s'organise autour de la **ressource en eau du Sud au Nord** par le cheminement du Gûa, base future de parcours de randonnées trans-départemental, le lac de La Blanche et son aménagement en base nautique et de loisirs et les marais, biotope unique à préserver. Le lien reste à établir. De la réussite de cette **action phare** de mise en valeur dans le respect des milieux découle toutes les actions

éducatives, environnementales, culturelles et sportives, de préservation du patrimoine, sociales, solidaires, intercommunales et associatives.

➤ L'enjeu du développement sur le long terme est aussi **d'améliorer la qualité de vie** pour sortir d'une image de ville dortoir génératrice de nombreuses liaisons pendulaires pour le travail, pour les loisirs, vers les lieux de consommation... en proposant des services publics de qualité, des zones économiques créatrices d'emplois, un commerce de proximité dynamique et une vie associative diversifiée.

➤ L'enjeu est territorial mais également profondément humain. **Faire évoluer les modes d'agir** passe par d'autres relations avec la population. Le développement, l'implantation d'équipements, d'activités doit nécessairement prendre en considération les populations en place. La démarche prospective et participative peut permettre de renouer **l'action politique avec un comportement citoyen** et éviter les réactions d'incivilités ou de type « NIMBY » (*Not In My Back Yard*).

D'autre part, ce développement ne doit exclure personne et permettre de **remédier à la solitude des gens et à leur isolement** face aux différents problèmes auxquels ils sont confrontés.

➤ Au-delà des problématiques locales, l'action politique doit faciliter l'**émergence d'actions éco-responsables** et notamment dans le domaine éducatif, premier axe d'intervention des communes et point de départ de la **démarche citoyenne et responsable**.

➤ En interne, les **économies de ressources et d'énergie**, allant de pair avec une économie financière, doivent faire figure d'exemple pour encourager les initiatives privés et particulières.

1.3. La démarche de développement durable

1.3.1. Actions déjà engagées

Le développement durable n'a pas encore fait l'objet d'une intégration dans la réflexion amont des projets. Toutefois, la prise de conscience mûrie et les préoccupations émergent de façon ponctuelle.

➤ Une étude de programmation pour la rénovation du **pôle culturel EVASION** a été lancée en avril avec l'option de faisabilité en HQE.

➤ Un contrat de 5 ans vient d'être signé pour le remplacement de toutes les lampes de **l'éclairage public** par des ampoules à économie d'énergie.

➤ Une autre étude sur le patrimoine bâti va débuter en fin d'année pour établir un état des lieux avec notamment un **diagnostic énergie et une mise aux normes des installations**.

➤ Le soutien apporté à l'initiative d'une association va permettre en 2005 de communiquer sur le **patrimoine historique et naturel de la ville** sous la forme de fiches pratiques et à terme d'un ouvrage.

➤ Le **Projet Educatif Local** assure la cohérence des dispositifs autour de tous les partenaires institutionnels et locaux dans la définition d'objectifs partagés.

➤ Le **Point Fort Animation** et cette année, le **projet Handisports nautiques**, font du plan d'eau de La Blanche et de la Base de Beaujet un atout rare pour impulser toutes les actions éducatives, sportives, culturelles, environnementales...

Mais les démarches les plus abouties sont sans doute celles qui ont fait de la participation des citoyens l'objet même de la réussite de l'action.

➤ Le choix politique d'accompagner la constitution d'un centre socio-culturel associatif (dont l'agrément est en cours d'instruction par la CAF) est en voie de réussite grâce à **l'implication des habitants des quartiers identifiés comme prioritaires**. Le service de la Ville d'animation et de médiation va prochainement laisser place à la structure associative et à une gestion **au plus près des préoccupations des habitants** (cf. article ci-joint).

➤ Sur les quartiers prioritaires également (Les Erables, Bel Air et Charles de Gaulle) une **étude de Développement Social et Urbain** a été lancée en juin, en collaboration avec les bailleurs sociaux, en vue de tendre à améliorer les conditions de vie des résidents.

➤ Une autre démarche participative avec 3 associations de riverains permet dans le cadre de l'implantation de la Ligne Grande Vitesse (L.G.V.) Sud-Europe Atlantique, qui va couper la commune en 2 pendant les 4 ans de travaux de Réseaux Ferrés de France, de travailler de concert pour envisager et **rechercher les meilleurs aménagement et protections contre les nuisances**.

➤ Enfin, le projet de ZAC de centre-bourg vise à développer l'offre de logements en **mixité sociale** (48% de logements sociaux) tout en densifiant le centre et en **limitant l'étalement urbain** consommateur d'espaces naturels et agricoles et générateur de **circulations**.

1.3.2. [Démarche envisagée](#)

La démarche envisagée a débuté dans la réalisation de ce dossier d'appel à projet.

L'implication la plus large a été suscitée en interne par l'association de tous les élus (30) et de tous les responsables de service (13) à la réflexion sur le pré-diagnostic, les enjeux de cette démarche pour notre organisation et pour la population, nos motivations et le choix des 4 lignes transversales.

Constitution d'un groupe de réflexions sur le développement durable
Mars-Avril 2005

Décision de l'autorité territoriale de répondre à l'appel à projet du C.G. pour la réalisation
d'AGENDA 21 locaux
14 avril

Constitution d'un comité de pilotage interne pour établir le dossier de candidature
Avril

Réunion d'information organisée par le Conseil Général
31 Mai

AGENDA 21 de la Ville d'AMBARES ET LAGRAVE

Réunions avec l'ensemble des élus et des responsables de service pour un pré-diagnostic partagé et une sensibilisation interne 1 ^{er} et 15 Juin	
Délibération du Conseil Municipal 20 Juin	
Validation du dossier de candidature par le comité de pilotage 27 Juin	
Publicisation de la démarche 24 Juin – article presse 29 Juin – sortie du magazine municipal	
Dépôt du dossier de candidature au Conseil Général 30 Juin 2005	
Pré-diagnostic approfondi Septembre – Juillet 2006	+ Enquête population Janvier – Juillet 2006
Poursuite de la sensibilisation interne	+ Réunion des ateliers et comité de pilotage
Diagnostic partagé Fin 2006	
Rédaction et publication de l'AGENDA 21 d'AMBARES ET LAGRAVE 2007	
Mise en œuvre	+ Evaluation partagée

1.4. Les motivations du lancement de l'AGENDA 21

Les motivations politiques sont au **croisement** d'un **bilan d'actions déjà lancées** et notamment d'une évaluation positive des premiers résultats de démarches participatives ou transversales, et d'un **projet ambitieux** au moment où la Ville se trouve à un **tournant de son histoire**.

➤ La volonté première est d'inscrire les principes du développement durable dans les politiques publiques en replaçant **l'homme au centre des préoccupations**. Le projet politique identifiant **l'équité sociale et la solidarité** comme l'enjeu du territoire pour les années à venir, c'est tout naturellement que l'AGENDA 21 constitue la démarche à suivre pour mener à bien ce projet.

➤ D'autre part, la Ville d'Ambarès et Lagrave est convaincue de la capacité des habitants à monter des projets et à apporter des idées. La volonté d'impliquer les citoyens pour faire évoluer les comportements et **lutter contre les dérives individualistes** motive le lancement de l'AGENDA 21.

AGENDA 21 de la Ville d'AMBARES ET LAGRAVE

- Le travail déjà engagé avec le Conseil Général dans le cadre des **Contrats de Développement Durable** justifie la poursuite de la démarche et la valorisation financière par bonification des projets élaborés avec cette réflexion participe à cette incitation.
- Au-delà, l'AGENDA 21 est l'opportunité de changer nos façons de travailler en interne vers plus de **transversalité** et de desserrer des résistances au changement par l'implication de tous dans un projet global.
- Enfin, la prise de conscience de la responsabilité de tous pour la planète devient une réalité grâce notamment à l'implication des collectivités publiques et des démarches qui se généralisent par exemple en Aquitaine, au niveau régional, départemental, communautaire. La Ville d'Ambarès et Lagrave croît pouvoir apporter à cette élaboration par une participation dès le départ à la mise en **cohérence de l'action publique** aux différents échelons territoriaux et l'**émulation** entre les collectivités locales souscrivant à l'appel à projet du Conseil Général.

2. Publicisation du lancement de l'AGENDA 21 envisagée

La publicisation et la promotion de la démarche Agenda 21 engagée par la Ville va être largement organisée par le **service Communication** dont le responsable est partie prenante du Comité de pilotage.

D'autre part, des actions de communication plus ciblées sont prévues en soutien tout au long de la démarche interne et de la mobilisation des énergies locales pour la construction du programme et du calendrier et la mise en œuvre des premières actions.

A comme **Ateliers** « découverte de l'Agenda 21 local, déclinaison des 4 axes (accent sur 1 et 2) : en direction (et en association) des partenaires (associations, mission locale,...) mais aussi des scolaires, de la population et en s'appuyant sur des lieux identifiés, des structures d'animation (Centre socio-culturel, CLSH maternel, primaire et ado, Résidence Personnes Agées...). Préparation de ces ateliers par une communication ciblée et la création d'outils de communication (livret).

B comme **Bouchons** : soutien en communication auprès des actions entreprises par les écoles, les partenaires et les services municipaux autour du développement durable. (Exemple de la collecte des bouchons –école élémentaire Ambarès 1- ou du recyclage de papier – école élémentaire François Auboin)

C comme **Communication** : au sens large, couverture régulière des événementiels et des actions de développement durable local et Départemental auprès de la population en utilisant les canaux : Presse Quotidienne Régionale, Magazine de la ville, communiqués de presse, affichages de ville, Site Internet)

E comme **Echanges** : échanges d'expériences avec les autres villes et partenaires inscrits dans la démarche Agenda 21 pour programmer des actions de communications communes.

G comme **Guide** : Edition d'un Guide Agenda 21 local Ambarès et Lagrave

I comme **Interne** : Mobilisation Interne des services municipaux autour du développement durable en appuyant sur les actions existantes et en communiquant en interne : affichage, publication mensuelle (« communiquer »), Intranet...

L comme **Logo** : Travail avec les écoles autour de la création d'un logo « Agenda 21 Ambarès et Lagrave ».

M comme **Magazine Municipal** : relais privilégié pour toucher tous les habitants et utilisé notamment pour publiciser le lancement de la démarche au mois de juin (*cf. exemplaire ci-joint*).

N comme **Nouveaux habitants** : présentation lors de la manifestation d'accueil des nouveaux Ambarésiens d'un documentaire, de supports graphiques Agenda 21 local et déclinaison lors de la réception des chefs d'entreprises et acteurs économiques locaux.

P comme **Proximité** : Communication ciblée et large autour des actions « Rencontres de proximité – Réunions / Débats » dans les quartiers autour du développement durable.

R comme papier **Recyclé** : Mettre en place l'utilisation de papier recyclé pour les publications municipales et communiquer autour de cela.

AGENDA 21 de la Ville d'AMBARES ET LAGRAVE

S comme **Stand** : Création d'un stand mobile animé par le service communication de la Mairie et ou par des partenaires et ou par des habitants... Stand mobile qui pourrait être positionné sur chaque manifestation municipale, le marché et sur les autres manifestations des partenaires, des autres communes...

T comme **Tri Sélectif des déchets** : action de sensibilisation et d'accompagnement à inclure dans le projet Agenda 21 local (travail en étroite collaboration avec les services de la CUB)

3. Organisation du pilotage du projet

- [Elu référent](#) : M. Michel HERITIE, MAIRE
- [Le référent administratif](#), chef de projet AGENDA 21 sera recruté en fin d'année d'après la fiche de poste ci-jointe.
- [Composition du Comité de pilotage](#) :
 - M. HERITIE, Maire.
 - N. KORJANEVSKI, adjointe au Maire, délégué à la politique de la ville, à l'animation et à la culture.
 - J. CROUGNEAU, adjoint au Maire, délégué aux finances, à la planification et aux marchés publics.
 - A. CAUSAURANG, adjoint au Maire, délégué à l'éducation et à la jeunesse.
 - A. DEGAN, adjointe au Maire, vice-présidente du C.C.A.S.
 - G. LAGOFUN, adjoint au Maire, délégué à l'urbanisme
 - L. CORNEIL, Directeur Général des Services.
 - V. LERAUT, Directeur de Cabinet, Responsable de la Communication.
 - C. HENRY, Chef de projet DSU
 - A-M. NGOLLE, responsable du CCAS
 - S. CARRERE, responsable du service Urbanisme
 - F. PALLAS, responsable des services techniques
 - Représentant du Conseil Général
 - Le Chef de projet AGENDA 21
- [Partenariats](#) :
 - Conseil Général de la Gironde
 - Conseil Régional d'Aquitaine
 - CUB
 - Communes du canton et/ou de la Rive-Droite
 - ADEME
 - Education Nationale
 - Associations locales
 - ...

Un comité de pilotage interne a déjà été constitué pour valider la démarche et faire émerger la candidature de la ville d'Ambarès et Lagrave par la constitution de ce dossier. Dès l'appel à projet, l'ensemble des élus et des responsables de services ont été invités à participer à l'élaboration du dossier de candidature, permettant d'aboutir à une candidature partagée.

Les moyens humains se traduiront par un demi poste dédié à l'AGENDA 21 local.

4. La méthodologie : la participation et la transversalité

4.1. [La politique de concertation menée ou envisagée y compris avec la société civile, pour l'élaboration de l'AGENDA 21 local](#)

Compte tenu des délais de l'appel à projet aucune politique de concertation n'a pu être menée avec la société civile pour le lancement de la démarche de candidature.

Ce défaut devra être rattrapé rapidement par une large pédagogie sur **l'objectif de cette démarche** d'associer les citoyens sur l'élaboration de l'AGENDA 21.

L'information pourra transiter dans un premier temps par le **tissu associatif local** riche et dynamique et avec lequel la Ville a l'habitude de travailler sur les contractualisations avec les partenaires.

Mais l'objectif est surtout de ramener vers la **démarche citoyenne** les personnes isolées, non inscrites à des associations, non représentées par un groupe de riverains, non concernées par la vie de la cité, sauf pour les biens qu'elles peuvent y consommer ou les nuisances que celle-ci peut leur générer.

L'objectif est ambitieux parce que les outils sont à inventer, à imaginer dans la concertation. Les réunions publiques montrent leurs limites, les forums tendent à s'essouffler avec le temps. La méthode doit évoluer dans le temps.

4.2. [Les éléments d'articulation avec la démarche engagée par le Conseil Général de Gironde](#)

4.2.1. [Intergénération : renforcer le lien entre les générations.](#)

Les actions envisagées :

- Le Centre socio-culturel associatif : démarche initiée par la Ville et menée en coopération entre les citoyens, le service Animation et Médiation de la Ville, et le chef de projet DSU. L'association gestionnaire est créée depuis peu. Le travail partenarial avec la CAF et le Conseil Général est mis au service des habitants pour soutenir leurs projets et leurs actions. Le soutien de la Ville est également financier.
- Le Positionnement des équipements publics en centre-ville : derrière cette évidence, une réflexion est menée sur l'implantation de nombreux bâtiments dont la Ville doit être dotée dans les prochaines années : Maison de la petite enfance, Centre Médico-Social, Centre Médico-Psychologique, Maison de retraite, pôle culturel, Centre socio-culturel, qui brassent toutes les tranches d'âges. Malgré les contraintes fortes le choix est fait de positionner ces équipements au plus près des populations bénéficiaires. Une étude foncière a été menée en interne et une démarche de concertation est en cours avec le Conseil Général et les intervenants.
- Lien social et tranquillité : un agent de prévention, de médiation et de proximité va être recruté comme relais privilégié de la population avec les services municipaux. D'une part les populations en difficulté par une présence dans les quartiers prioritaires, tout en assurant la coordination du CLSPD et d'autre part, les citoyens interpellant la Ville sur des problèmes bien précis, sur place, notamment sur les grands enjeux à venir : LGV, ZAC, gens du voyage...
- Mixité des générations en centre-bourg par la construction de logements sociaux (environ 200) et de maisons en accès à la propriété, destinés aux jeunes couples,

aux personnes âgées désireuses de se rapprocher des équipements, des familles délogés par la LGV...

4.2.2. [Bonnes pratiques \(achats responsables, tri-sélectif, transparence...\)](#)

Les actions envisagées :

- Lancement d'une étude sur les possibilités de forage pour l'arrosage des terrains du complexe sportif.
- Développement des énergies renouvelables pour les nouveaux bâtiments (étude HQE engagée pour la rénovation du pôle culturel de centre-ville)
- Favoriser les gestes éco-responsables dans les écoles, chez les particuliers, dans les services municipaux (papier recyclé, collecteur de piles usagées, de bouchons...)
- Réduction de la consommation énergétique
- Information sur le compostage individuel des déchets verts.
- Encourager l'utilisation des moyens alternatifs à la voiture
- Améliorer la pratique du tri des déchets communaux par la réduction des volumes de containers de collecte ménager
- Valoriser les actions par une politique de communication
- Insertion des clauses sociales dans les marchés publics le permettant et accompagner les entreprises dans cette démarche
- Achats responsables

4.2.3. [Service public \(équipement, valeur du service public, maintien, innovation\)](#)

Les actions envisagées :

- Mise à niveau et extension de l'éclairage public
- Valorisation des espaces de proximité (places, parcs, espaces verts) par des aménagements de mobilier urbain et de fleurissement
- Informer les habitants par rapport aux dispositifs de consultation ou de concertation
- Communiquer auprès des habitants sur les actions exemplaires de la Ville en matière environnementale et sociale
- Planification des équipements sportifs à construire
- Construction de nouveaux ateliers municipaux
- Amélioration des conditions et de l'environnement de travail des services municipaux
- Développer le travail en transversalité dans les services municipaux et sur l'organisation de la structure
- Dématérialisation de certaines démarches administratives par internet
- Travail avec les partenaires institutionnels et associatifs et avec le tissu économique local autour de l'emploi et de l'insertion aboutissant à une organisation interne dédiée
- Adapter l'offre d'accueil dans le domaine scolaire à la population

4.2.4. [Gestion des risques \(sociaux, naturels, sanitaires, économiques, industriels\)](#)

Les actions envisagées :

AGENDA 21 de la Ville d'AMBARES ET LAGRAVE

- Elaboration du document unique de gestion des risques par l'ACMO
- Elaboration du Plan Communal de Sauvegarde
- Développement d'un service emploi
- Poursuite de l'action du CCAS autour des personnes âgées, des aides à domicile...
- Démarche de lutte contre les discriminations

4.3. La cohérence de l'action publique

Pour les communes de la CUB : éléments envisagés pour la prise en compte des 4 champs du développement durable : économie, social, gouvernance, environnement.

La ville d'Ambarès et Lagrave participera au Conseil Départemental des AGENDA 21.

Toute la mise en cohérence de l'action publique doit découler de la réflexion sur la démarche AGENDA 21.

Pour chaque projet, le Comité de Pilotage se réunira pour examiner la dimension de développement durable à prendre en considération avant de réunir les groupes de travail et de concertation concernés.

5. L'évaluation partagée

Hormis les évaluations annuelles relatives à plusieurs dispositifs contractualisés avec les services de l'Etat (quantitatif et qualitatif), la collectivité n'a pas à ce jour développé de méthode d'évaluation de ses politiques publiques.

Les diagnostics lancés sont relativement nouveaux. Les actions qui en découlent ne peuvent à ce jour être évaluées au regard de ce constat.

Y compris en interne, la mise en œuvre de tableaux de bord doit largement être développée.

La politique d'évaluation envisagée par la municipalité s'attachera à établir des indicateurs sur la base de la grille d'évaluation proposée par le Conseil Général de la Gironde.

Le diagnostic et l'assistance à la conduite de ce projet permettront de construire des indicateurs adaptés en fonctions des grands axes choisis.